

25 oct 2019 -16:25

Conseil des ministres du 25 octobre 2019

Le Conseil des ministres s'est réuni le vendredi 25 octobre 2019 au 16 rue de la Loi, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

25 oct 2019 -16:25

Appartient à Conseil des ministres du 25 octobre 2019

Marchés publics pour la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Didier Reynders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers de marchés publics pour la Défense.

Il s'agit du lancement des procédures suivantes :

- des marchés publics pour la conclusion de contrats ouverts pluriannuels (2020-2023) régionaux et nationaux d'études, de contrôle et de direction pour la réalisation de bâtiments et d'infrastructures au profit de la Défense et d'organismes internationaux
- un marché public relatif au transport collectif ponctuel du personnel par autobus et autocar
- un marché public relatif à un accord cadre pluriannuel (2021-2030) de services concernant l'externalisation du facility management (FM) des Quartiers Campus Renaissance et Campus Saffraanberg
- un marché public relatif à une adjudication ouverte pour la conclusion, pour 48 mois, d'un ou plusieurs accords-cadres à bordereau de prix avec un adjudicataire, pour l'exécution de travaux de toitures à l'infrastructure dans les quartiers et domaines militaires de la Défense

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Egmont 1
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://diplomatie.belgium.be>

25 oct 2019 -16:24

Appartient à Conseil des ministres du 25 octobre 2019

Modification de divers textes législatifs en matière d'e-notariat

Sur proposition du ministre des Finances Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des modifications à divers textes législatifs en matière d'e-notariat.

Le texte modifie le Code de la taxe sur la valeur ajoutée, le Code des impôts sur les revenus 1992, le Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales, et la loi-programme (I) du 29 mars 2012. Les modifications des dispositions légales relatives à l'e-notariat sont motivées par les observations formulées par l'Autorité de protection des données dans son avis n°103/2019 du 5 juin 2019.

L'Autorité recommande en effet de fournir une base juridique en ce qui concerne la finalité, les catégories de données à caractère personnel traitées et la durée de conservation. Tout traitement de données à caractère personnel doit reposer sur un fondement juridique au sens du Règlement général sur la protection des données (RGPD). En vertu des principes de transparence et de légalité, la loi doit prévoir clairement dans quelles circonstances un traitement de données à caractère personnel est autorisé, et en conséquence déterminer quelles sont les données traitées, les personnes concernées, les conditions et finalité dudit traitement, la durée de conservation des données et les personnes y ayant accès. Lorsque le traitement est fondé sur une base légale du droit national, le RGPD exige également expressément que les finalités de cette base légale soient définies.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre des Finances,
chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et ministre de la
Coopération au développement
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 00
<https://www.decroo.belgium.be>

Tom Meulenbergs
Porte-parole
+32 473 73 33 12
tom.meulenbergs@decroo.fed.be

25 oct 2019 -16:24

Appartient à Conseil des ministres du 25 octobre 2019

Appui de la Défense à la police intégrée en vue d'assurer des missions de surveillance

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem et du ministre de la Défense Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé le maintien du déploiement de militaires sur le terrain, dans le cadre du protocole d'accord relatif à l'appui de la Défense au service de police intégré en vue d'assurer des missions de surveillance.

L'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) a effectué une nouvelle analyse de la menace le 15 octobre 2019. Le niveau de menace est maintenu au niveau 2. Un certain nombre de cibles potentielles sont en outre maintenues au niveau 3.

L'appui de la Défense est maintenu à un maximum de 550 militaires pour une période d'un mois, du 3 novembre au 2 décembre 2019. Ce nombre tient par ailleurs compte d'une capacité de réserve susceptible d'être déployée immédiatement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Egmont 1
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://diplomatie.belgium.be>

25 oct 2019 -16:25

Appartient à Conseil des ministres du 25 octobre 2019

Fixation des redevances pour deux nouvelles plaques d'immatriculation

Sur proposition du ministre de la Mobilité François Bellot, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à fixer les redevances liées à deux nouvelles plaques d'immatriculation.

Le projet modifie l'arrêté royal du 6 novembre 2010 relatif à la fixation des redevances liées à l'immatriculation des véhicules afin d'introduire les redevances liées à deux nouvelles plaques d'immatriculation, à savoir la plaque professionnelle et la plaque nationale. Ces plaques visent à fournir une alternative légale aux catégories de personnes ne pouvant plus bénéficier de la plaque essai et de la plaque marchand.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de
Belgocontrol et de la Société nationale des chemins de fer
belges
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 00
<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot
Porte-parole
+32 471 44 92 49
melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen
Porte-parole
+32 472 78 89 17
jasper.pillen@bellot.fed.be

25 oct 2019 -16:24

Appartient à Conseil des ministres du 25 octobre 2019

Prolongation d'un an du contrat pour la production des cartes d'identité et des documents de séjour

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation d'un an du contrat entre le SPF Intérieur et l'asbl Zetes pour la confection, la personnalisation et la distribution des cartes d'identité et des documents de séjour.

Le lancement des nouvelles cartes avec empreintes digitales devrait avoir lieu entre février et juin 2020. Afin d'assurer la transition vers cette période de délivrance des nouvelles cartes, le SPF Intérieur doit encore faire appel aux anciennes cartes. Le contrat avec Zetes concernant la production des cartes d'identité et cartes de séjour électroniques arrive à échéance le 31 octobre 2019. Le SPF Intérieur souhaite prolonger d'un an le contrat afin de continuer à garantir la délivrance des différentes cartes.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

25 oct 2019 -16:25

Appartient à [Conseil des ministres du 25 octobre 2019](#)

Prolongation du mandat de l'administrateur général adjoint du Service fédéral des Pensions

Sur proposition du ministre des Pensions Daniel Bacquelaine, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté ministériel qui vise à renouveler la prolongation du mandat de l'administrateur général adjoint du Service fédéral des Pensions.

Le projet prolonge le mandat de Johan Janssens, en tant qu'administrateur général adjoint du Service fédéral des Pensions, pour six mois à partir du 1er novembre 2019 ou jusqu'à la désignation du nouvel administrateur général adjoint.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Daniel Bacquelaine, ministre des Pensions
Egmont 1
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 38 55
<https://www.bacquelaine.belgium.be>

Koen Peumans
Porte-parole
+32 473 81 11 06
koen.peumans@bacquelaine.fed.be

25 oct 2019 -16:25

Appartient à Conseil des ministres du 25 octobre 2019

Informations visibles sur les cartes d'identité

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi concernant les informations visibles sur les cartes d'identité.

L'avant-projet de loi vise à mettre en œuvre certaines recommandations formulées par l'Organisation de l'aviation civile internationale (ICAO). Ces modifications concernent principalement le layout de la carte mais vise également à supprimer, parmi les mentions figurant sur la carte, la signature du fonctionnaire communal qui délivre la carte. Ceci permet de se conformer davantage au principe de minimisation des données à caractère personnel, tel que prescrit par le Règlement général sur la protection des données (RGPD).

En outre, le lieu de naissance ne figurera plus parmi les mentions de la carte d'identité visibles à l'œil nu. Outre le fait que cette donnée n'intervient pas de façon pertinente dans l'identification d'un citoyen, cette mention ne fait pas partie de celles déterminées par les normes ICAO. L'information relative au lieu de naissance restera néanmoins visible de manière électronique.

Enfin, l'avant-projet de loi apporte quelques adaptations, nécessaires à la suite de l'adoption d'autres législations.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population, aux cartes d'identité, aux cartes des étrangers et aux documents de séjour

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

25 oct 2019 -16:25

Appartient à Conseil des ministres du 25 octobre 2019

Asile et Migration : indemnité vestimentaire pour certains membres du personnel du SPF Intérieur

Sur proposition de la ministre de l'Asile et la Migration Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté ministériel qui vise à octroyer une indemnité vestimentaire au personnel de sécurité des centres fermés, aux chauffeurs du Bureau de Transfert et aux agents affectés à la surveillance de la salle d'attente de l'Office des étrangers.

Le projet octroie une indemnité vestimentaire au personnel de sécurité des services cités ci-dessus pour qu'ils puissent acheter, de manière autonome, les pièces requises dans le cadre des prescriptions vestimentaires.

Le montant de l'indemnité vestimentaire est fixé à :

- 450 euros pour le personnel actif
- 600 euros pour le nouveau personnel

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo
Porte-parole (FR)
+32 475 77 84 03
audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+ 32 499 14 26 99
jelle.boone@minsoc.fed.be

25 oct 2019 -16:25

Appartient à [Conseil des ministres du 25 octobre 2019](#)

Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de :

- SPF Chancellerie du Premier Ministre : trois dossiers du Centre pour la Cybersécurité Belgique (analyse d'adresses et de domaines web dans le cadre de la lutte contre le phishing - formations en cybersécurité pour experts ICT - BSM e-GOV Select)
- Justice : trois dossiers (subventions aux associations de tuteurs - accord de coopération concernant l'adoption avec les communautés flamande et germanophone - subvention à l'asbl Commission de litiges voyages)
- Coopération au développement : trois dossiers (subvention au Global Education Network Europe - subsides aux foyers et tehuizen - contribution volontaire au Least Developed Countries Fund)
- Affaires étrangères : neuf dossiers du SPF Affaires étrangères
- Beliris : trois dossiers (contrat de rénovation urbaine 4, place Léon Wielemans/Van Volxem à Forest - rénovation lourde de six immeubles dans le quartier Helmet à Schaerbeek - travaux relatifs à la réalisation de la liaison Sceptre/Gray dans le cadre du contrat de quartier Sceptre à Ixelles)
- Institutions culturelles fédérales : trois subventions partielles correspondant aux deux dernières tranches des subventions annuelles à verser aux institutions culturelles fédérales (Orchestre national de Belgique - Théâtre royal de la Monnaie - Palais des Beaux-Arts)
- Energie : deux marchés publics (achat de six camionnettes avec espace de chargement transformé en espace d'entreposage réfrigéré - désignation d'un coordinateur externe pour l'exécution de la "Data gap analyse" ainsi que la coordination et l'interprétation des études préliminaires dans le cadre de l'Offshore tender)
- Environnement :
 - deux dossiers de subvention (African Elephant Fund et Secrétariat du Fonds d'affectation au programme spécial)
 - prolongation du recrutement temporaire d'un consultant externe à Smals pour le projet Gestauthor
- Fonction publique :

- deux dossiers pour le SPF BOSA - DG R&D (SEPP - Intégration-Consolidation PersoPay pour maintenance évolutive et normative & Formations Excel pour fonctionnaires fédéraux en néerlandais et en français)
- marché public pour le SPF BOSA - DG Service d'appui interne relatif à une commande sur accord-cadre pour une assistance technique (développement et support) pour les applications ERP fédérales

- Politique scientifique : ajustement fiscal des pensionnés belges à l'Agence spatiale européenne (ESA) et troisième appel aux contributions de la Belgique à l'ESA pour 2019
- Mobilité : trois dossiers (Proximus Managed Services - Maintenance, support et gestion LAN / support et gestion des box F5 Skype / GARTNER consultance)
- Agenda numérique : marché relatif à l'élaboration d'un plan de communication concernant le plan de Crise télécommunication
- Economie : deux marchés publics (prolongation du contrat Passport Advantage concernant le renouvellement d'abonnement et de support logiciel IBM & Campagne de contrôle de vélos électriques)
- Budget : dossier d'engagement profil Project Manager Persopoint - Détachement eGov
- Sécurité et Intérieur : 76 dossiers du SPF Intérieur

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>

25 oct 2019 -16:25

Appartient à Conseil des ministres du 25 octobre 2019

Nouvelle procédure concernant les frais de justice en matière répressive via les bureaux d'arrondissement

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à l'organisation des bureaux des frais de justice de l'arrondissement, ainsi qu'à la procédure d'attribution, de vérification, de paiement et de recouvrement des frais de justice en matière pénale et des frais assimilés.

Le projet règle la nouvelle procédure pour l'appel à des prestataires de services par des magistrats et des chercheurs dans le cadre d'affaires pénales, la rédaction de leurs états de frais, leur vérification et leur paiement. Pour ce faire, de nouveaux bureaux des frais de justice sont mis en place dans les arrondissements, travaillant selon des directives et des méthodes uniformes.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires
européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@just.fgov.be

25 oct 2019 -16:24

Appartient à Conseil des ministres du 25 octobre 2019

Rapport national "Strategic Level Report OTAN - 2020"

Sur proposition du ministre de la Défense Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé le "Strategic Level Report (SLR) OTAN - 2020".

Lors de la Réunion spéciale de l'OTAN du 25 mai 2017, il a été décidé que les Etats membres devraient introduire un rapport national annuel afin d'indiquer comment ils rempliront les engagements prévus dans le *Defense Investment Pledge* du Sommet de l'OTAN du Pays de Galles.

Pour ce qui est des contributions, la Belgique travaille au plan d'engagement opérationnel de la Belgique en 2020. Ce plan comprend des volets nationaux, bilatéraux et un relatif à la coalition. Concernant l'OTAN, la Défense belge s'inscrit dans le *Readiness Action Plan*, le *NATO Mission in Iraq*, *Baltic Air Policing* et est présente dans les activités de *Defence Capability Building*. De plus, la Défense participe activement à l'opération *Resolute Support Mission* de l'OTAN et aux activités de la *Counter D'Aesh coalition*.

Le Conseil des ministres autorise le Premier ministre et le ministre de la Défense à transmettre, au nom de la Belgique, le *Strategic Level Report 2020* à l'OTAN.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Egmont 1
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://diplomatie.belgium.be>